

Son Excellence Monsieur Pierre Duquesne, Ambassadeur et Représentant de la République française à l'OCDE ;

Son Excellence Monsieur Ryotaro Suzuki, Ministre, Représentant permanent Adjoint, Chargé d'Affaires de la délégation permanente du Japon à l'OCDE ;

Monsieur Günter NOOKE, Délégué personnel de la Chancellerie fédérale allemande et Délégué du Ministère Fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) pour l'Afrique.

Mesdames et Messieurs, chers participants, chères participantes,

A l'instar de mes prédécesseurs, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à cette édition **du dialogue des politiques axé sur les ressources naturelles** et plus particulièrement, aux travaux de **l'axe 3- forum du CONNEX** de cette édition.

Je commencerai mon intervention par féliciter du haut de cette tribune, les «amis du CONNEX» qui, malgré leurs lourdes charges professionnelles, ont consacré une bonne partie de leur précieux temps durant la période d'intersession, à élaborer deux importants documents qui seront soumis à votre approbation et dont nous allons débattre tout au long de cette journée. Il s'agit :

- 1. Du Guide pour la constitution d'équipes multidisciplinaires de négociation de contrats ;**
- 2. Des Termes de référence pour le recrutement de consultants.**

J'associe à ces remerciements, le secrétariat de l'OCDE qui a travaillé sans relâche à l'atteinte des résultats auxquels nous sommes parvenus.

Je m'en voudrais de poursuivre mon intervention sans adresser mes vifs remerciements et ceux de la délégation qui m'accompagne au CONNEX, pour le lancement des appuis CONNEX à la Guinée, par la réalisation d'une formation sur la modélisation financière à Conakry du 24 au 26 octobre 2016. Les remerciements vont également à la coopération allemande au développement, GIZ, pour son appui technique sur place.

Mesdames et Messieurs, distingués participants,

Permettez-moi de partager avec vous, l'expérience de la Guinée, mon pays, en matière de négociation de contrats complexes. Je m'appesantirai surtout sur les perspectives un certain nombre de défis qui nous interpellent, dont la

résolution à mon sens contribuera dans une large mesure à l'amélioration de nos capacités en matière de négociation ou de renégociation de contrats complexes, préalable indispensable à l'établissement de partenariats plus équilibrés et durables. D'autres aspects non moins importants seront abordés tout à l'heure, dans un panel auquel participera Monsieur Nava Touré, Conseiller Principal du Ministère des Mines et de la Géologie.

Ces perspectives sur les défis, disais-je, s'articulent essentiellement autour de trois axes principaux :

1. La mise en place des équipes multidisciplinaires pour la négociation des contrats

Tous les départements ministériels impliqués dans la gouvernance du secteur minier devront appartenir à un groupe de travail multidisciplinaire aux capacités renforcées, qui appuiera l'équipe officielle de négociation du gouvernement.

2. Le recrutement des experts étrangers pour la négociation de contrats complexes

Le recrutement d'experts étrangers sera très sélectif, avec la validation par l'ensemble du gouvernement. Il faudra veiller à ce que ces experts aient une connaissance approfondie de l'environnement juridique, économique. Ils devront de plus répondre à des normes minimales de déontologie et d'éthique, et jouir d'une certaine probité morale et intellectuelle. En cela, l'appui du CONNEX, par la mise à disposition d'experts internationaux de haut niveau pourrait être salutaire.

Les experts recrutés devront procéder à un transfert de compétence, de savoir et de savoir-faire. Pour cela, il sera désormais exigé qu'ils travaillent à plein temps avec des homologues guinéens de haut

L'indépendance et l'engagement des experts étrangers recrutés en faveur de la Guinée ne devront souffrir d'aucune ambiguïté ni d'aucun doute.

3. Les principaux attributs des contrats durables

Le Gouvernement réalisera un cadrage stratégique et législatif cohérent des activités minières, qui implique que :

- Les changements et modifications de réglementation doivent être prévisibles et faire l'objet de négociation entre les parties.

Les contrats devront être équilibrés, toutes les parties devront se sentir vraiment concernées et traitées avec équité; L'égalité entre les parties devra être consacrée : gage certain de la confiance.

- Il faudra absolument tenir compte des préoccupations des communautés : facteur de paix et de stabilité dans les zones minières ; condition sine qua none de l'application de clauses de stabilité législatives et fiscales indispensables à la pérennité des contrats au profit de tous
- Les rôles et responsabilités des parties devront être clairement définis, pour éviter des malentendus préjudiciables à tous. Apporter le maximum de prévenance sur les litiges et les dommages dans les contrats sera indispensable.
- Il faudra désormais que les parties concilient tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans les contrats.

Mesdames et messieurs,

Je profite de l'occasion, pour vous informer que depuis le 03 juin 2016, la Guinée est engagée dans la mise en place de l'Initiative pour un Développement Minier Responsable (Responsible Mineral Development Initiative) en partenariat avec le Forum économique mondial à travers l'organisation d'une Table Ronde nationale réunissant les principaux acteurs du secteur minier impliqués dans la gouvernance des industries extractives. Les conclusions et recommandations issues de cette Table Ronde qui se tiendra les 21 et 22 février 2017 à Conakry et à laquelle vous êtes vivement conviés, pourraient constituer un levain qui alimentera « le dialogue des politiques axé sur les ressources naturelles ».

Enfin, Mesdames et messieurs, pour conférer à nos travaux le succès attendu, je vous exhorte à une participation active et dynamique. Sur ce, je vous souhaite une excellente journée de travail.

Je vous remercie